

L'UGSEL Nationale propose une formation à la fonction de juge élèves et adultes, ayant déjà suivi une formation de jeunes officiels dans leur comité ou territoire

Du Mercredi 20 octobre 2021 à partir de 12h00

Au vendredi 22 octobre 2021 jusqu'à 12h00

Au CREPS Centre Val de Loire

48 Avenue du Maréchal JUIN – 18000 BOURGES

CELA CONCERNE LES ELEVES, FILLES ET GARÇONS

- Scolarisés dans un établissement dont l'Association Sportive est affiliée à l'UGSEL et licenciés à l'UGSEL à la date du stage
- Motivés par la fonction de juge
- En classe de /4^{ème}/3^{ème} et 2^{nde}/1^{ère}

CELA CONCERNE EGALEMENT LES PROFESSEURS D'EPS souhaitant se former à la fonction de Juge National UGSEL.

DURANT CETTE FORMATION SERONT ABORDES :

- Le règlement général
- Les règlements spécifiques, de lancers, de sauts
- Un module de sensibilisation et de formation : incivilité/violence sexiste et sexuelle/et la discrimination dans le sport

A L'ISSUE DE CE STAGE :

Une évaluation pratique sera faite lors des championnats nationaux

Une certification UGSEL sera délivrée en fin de formation relative à l'évaluation écrite et pratique (Jeune Officiel sauts et / ou lancers ou Juge National UGSEL)

Ainsi chaque stagiaire sera convoqué lors d'un championnat national UGSEL pour officier et valider cette formation.

L'ENSEIGNEMENT EST DISPENSE PAR DES MEMBRES EXPERTS DE LA COMMISSION TECHNIQUE NATIONALE D'ATHLETISME ET FORMATEURS FFA

POUR S'INSCRIRE :

- Remplir le questionnaire via ce lien : [CLIQUER ICI](#)

Tous les champs obligatoires doivent être correctement renseignés. La date limite d'envoi de la candidature est fixée pour le **6 octobre 2021**

Patricia PETIT

Responsable technique des compétitions sports collectifs

En charge du suivi des jeunes officiels

277 rue saint Jacques -75240 PARIS CEDEX05

06 03 44 31 24

p-petit@ugsel.org

L'effectif sera maximum de 50 :

- 20 jeunes 4^{ème} /5^{ème} – 3 par territoires en fonction de la participation du nombre de territoire
- 20 jeunes 2^{nde}/1^{ère} – 3 par territoires en fonction de la participation du nombre de territoire
- 10 adultes

Les candidatures seront retenues et validées par les formateurs en fonction des critères suivants :

- Les jeunes ayant suivi une formation départementale ou régionale ou nationale
- Ordre chronologique d'arrivée des inscriptions.

Une confirmation de participation au stage sera adressée aux candidats retenus.

PRISE EN CHARGE ET REGLEMENT DU STAGE

Ce stage fera l'objet d'un contrat d'objectifs avec le ministère de la Jeunesse et des Sports.

Une participation aux frais d'hébergement et de restauration de 50 € est demandée et devra être jointe à la confirmation d'inscription. La photocopie de la licence devra être fournie lors du stage. L'UGSEL Nationale se réserve le droit de ne pas retenir les candidats dont la participation n'aura pas été réglée avant l'ouverture du stage. Les frais de déplacement seront remboursés sur présentation de justificatifs.

TRANSPORT

Chaque stagiaire devra prévoir son mode de transport. (À préciser sur la confirmation de participation)

Une navette sera mise en place à la gare SNCF de BOURGES pour 11h45 le mercredi, pour se rendre au CREPS. Ainsi qu'une pour le retour vendredi arrivée à la gare SNCF de BOURGES 13h15

Les billets de train doivent être réservés en fonction des horaires aller/retour de la navette. Il n'y aura aucune prise en charge de transport en dehors de ces horaires.

PASSE SANITAIRE

La structure CREPS CVL, nous impose le passe sanitaire pour l'accès leur établissement

De ce fait, pour s'inscrire à la formation, celui-ci sera exigé.